Communiqué de presse
Le 24 novembre 2026

Chèque énergie : le retour !

Le chèque énergie, dont hier l'existence semblait menacée, est aujourd'hui décrit comme « un dispositif central dans la lutte contre la précarité », « un complément nécessaire aux politiques publiques visant à agir sur les causes structurelles de la précarité énergétique ». Ce sont les propos du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques dans son rapport sur l'évaluation du chèque énergie, publié en juin 2026.

A l'heure où l'Etat transfère progressivement sur les consommateurs le poids des aides à la rénovation énergétique via les Certificats d'Economies d'Energies (CEE), le chèque énergie couvre en moyenne 10% de la facture des ménages très modestes.

Donc plus question de le supprimer, il faut l'automatiser au maximum. Mais dans un contexte de vaches maigres, les préconisations du rapport - à savoir le relèvement du montant des chèques et le doublement du budget alloué au dispositif - n'auront pas d'écho dans la loi de finances 2027.

Concrètement, le projet de décret relatif à la campagne 2027 vient d'être présenté au Conseil Supérieur de l'Energie, consultatif mais pas décisionnaire… Au nom des organisations de consommateurs, notre représentante a présenté 6 amendements visant à faciliter l'accès au dispositif, allonger les délais de réclamation drastiquement réduits, et préciser les conditions de validité des protections associées au chèque. Ils ont été massivement adoptés par le Conseil. Certains points méritant approfondissement feront l'objet de discussions ultérieures avec l'administration, nous y participerons ! Dès à présent, on peut acter que :

- **L'envoi des chèques débutera le 1er janvier 2027**, c'est une innovation sans doute liée aux échéances électorales.
- **Des croisements de données complémentaires amélioreront l'indispensable automatisation du versement des chèques**, pour arriver à environ 5 millions de bénéficiaires (incluant ceux de l'aide spécifique pour les ménages en location intermédiaire, les résidents de foyers ou d'EHPAD). Pour mémoire, on comptait 5,6 millions de bénéficiaires en 2023.
- **Les protections associées seront assurées à compter du 1er janvier**, quelle que soit la date d'envoi du chèque.

Conseil National des Associations Familiales Laïques
53 rue Riquet – 75019 PARIS
Tél. : 01 85 78 25 37 – Messagerie : cnafal@cnafal.org - Site : www.cnafal.org

- **Ni le montant des chèques, entre 48 et 277 euros, ni le plafond d'éligibilité (11 000 euros) ne seront encore réévalués** cette année, malgré nos demandes incessantes depuis 2019.

En dépit d'avancées indéniables pour revenir à l'automatisation qui conditionne pour de nombreux ménages l'accès à cette aide, le compte n'y est pas ! Du fait de l'inflation, l'absence de révision du plafond d'éligibilité fait mécaniquement sortir chaque année du dispositif de nombreux ménages très modestes, situés dans les 2 premiers déciles de revenus. Et le montant des chèques, non réévalué depuis 2019, ne compense pas l'augmentation des factures d'énergie, en couvrant désormais seulement 10% de la facture.

Le baromètre 2026 du Médiateur National de l'Energie pointe à nouveau les difficultés grandissantes des ménages pour régler leurs factures, ou tout simplement se chauffer pour 72% des ménages. Les jeunes sont particulièrement concernés. Les locataires et les bénéficiaires du chèque énergie constituent le gros des exclus énergétiques ! Privés de chauffage en hiver et de rafraîchissement en été, ce sont souvent les mêmes ménages qui subissent les aléas climatiques, au détriment de leur santé physique et mentale.

Les politiques publiques centrées sur l'électrification des usages - et c'est un réel enjeu – ignorent trop souvent la détresse de tous ceux, locataires ou précaires, qui ne peuvent ni choisir leur mode de chauffage ni isoler leur logement, au détriment de leur bien-être comme de l'intérêt général.

La crise du logement que veut traiter un projet de loi en cours de discussion va effectivement favoriser la relocation de logements indécents, étiquetés F et G, au mépris de tous ceux qui ont payé de leur vie, cet été, leur tribut à la canicule.

L'expression de nos associations sera-t-elle davantage écoutée dans les prochains mois ? Faisons en tout cas entendre notre voix, la voix de tous ces ménages oubliés… C'est maintenant qu'il faut le faire.

M. Claude RICO
Vice-Président
Responsable du secteur consommation

Françoise THIEBAULT
Coordinatrice du secteur Energie
CNAFAL et ACLC

M. Patrick BELGHIT
Président